

QU'EST-CE QUE la pose d'une Chambre à Cathéter Implantable (CCI) ?

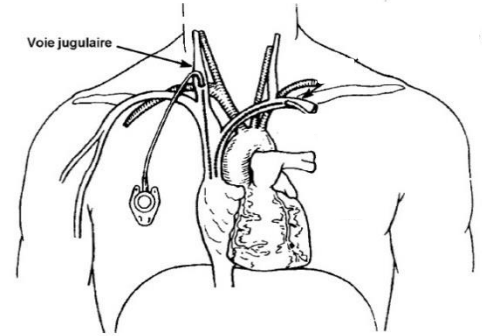
QU'EST-CE QU'UNE CHAMBRE A CATHETER IMPLANTABLE ?

Une chambre à cathéter implantable (port-à-cath ou PAC) est un boîtier implanté dans la partie haute du thorax (sous la clavicule) et relié à une grosse veine par un fin tuyau (cathéter). L'ensemble du dispositif (boîtier + tuyau) est inséré sous la peau.

Le PAC permet de perfuser plus aisément sans abîmer les veines périphériques (mains, bras).

Ainsi, l'infirmière pourra administrer directement et de manière plus fiable et plus confortable les injections dans la chambre à cathéter implantable.

Il n'a pas de durée définie. Il peut être posé pour plusieurs semaines, voire plusieurs mois.



Nous vous contacterons systématiquement une semaine avant votre rendez-vous afin de vérifier avec vous les différentes modalités de la pose de PAC (convocation, heure du rendez-vous, éventuel traitement anticoagulant, bilan sanguin).

DEROULEMENT DE L'ACTE

- L'implantation d'un PAC est réalisée sous anesthésie locale, de ce fait, il n'est pas nécessaire d'être à jeun.
- L'intervention dure de 20 à 30 minutes.
- Après anesthésie du point de ponction de la veine et de la zone d'implantation du boîtier, le radiologue ponctionne la veine choisie (veine jugulaire interne) à l'aide d'un appareil d'échographie, pour y insérer le cathéter. Il réalise ensuite une incision (créant une poche) afin d'y implanter le boîtier.
- Un contrôle radiographique est réalisé en cours d'intervention afin de pouvoir ajuster la longueur du cathéter.
- La suture est réalisée à l'aide de plusieurs points (2 ou 3) par du fil résorbable.
- Un pansement sera appliqué sur le PAC ainsi que sur le point de ponction.

APRES LA MISE EN PLACE

Après la mise en place du PAC, une radiographie pulmonaire est réalisée permettant de vérifier la position du boîtier et du cathéter. Cette radiographie servira d'image de référence.

Le personnel de la Salle de Gestes Techniques vous remettra :

- ➔ une **carte d'identification** (reprenant les données de traçabilité du PAC) qu'il vous faudra garder sur vous,
- ➔ un **cahier de suivi** pour les soins à domicile,
- ➔ une **ordonnance pour une infirmière** à domicile permettant le renouvellement du pansement (10 à 15 jours de cicatrisation),
- ➔ une **ordonnance pour la pharmacie** afin d'obtenir le matériel nécessaire à votre infirmière à domicile pour refaire le pansement.

Votre retour à domicile s'effectue une fois la radiographie de contrôle effectuée et la remise des documents cités ci-dessus.

En cas de douleur, SURTOUT NE PAS PRENDRE D'ASPIRINE !

Si toutefois des questions persistent, nous sommes joignables du lundi au vendredi au 04.90.27.62.91.

